

Certifié exécutoire :



Envoyé en préfecture le 04/04/2019

Reçu en préfecture le 04/04/2019

Révisé le 05 MARS 2019

ID : 084-200040681-20190327-DP_2019_39-AU

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2019-39 : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement d'un parking mutualisé d'une surface de 7 000 m², dans le cadre du développement et de la requalification de la ZI de la Grèze à Valréas (84600) _ choix du prestataire

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2016-28 du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2016, donnant délégation au Président, pour la durée de son mandat, pour agir, selon la liste de l'article L. 2122-22, et notamment pour *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

CONSIDERANT que la Communauté de Communes est compétente en matière de « *création, aménagement, gestion, entretien et promotion, prospection des parcs d'activités industrielles, commerciales, tertiaires et artisanales d'intérêt communautaire sur l'ensemble du périmètre de la Communauté de Communes.* »

CONSIDERANT les perspectives de développement des entreprises implantées sur la zone de la Grèze à Valréas (84600) et les problématiques de stationnement d'ores et déjà rencontrées,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes est propriétaire d'un terrain zone de la Grèze à Valréas (84600) et qu'il convient de réaliser des études en vue de la réalisation d'un parking mutualisé, d'une surface estimée à 7 000 m², dans le cadre du développement et de la requalification de la ZI de la Grèze,

CONSIDERANT qu'il convient de confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à un prestataire pour les missions suivantes :

- Relevé altimétrique
- Etudes préliminaires
- Etudes d'avant-projet
- Etudes de projets
- Assistance passation des contrats de travaux
- Visa des études d'exécution
- Direction de l'exécution des contrats de travaux et ordonnancement planification coordination
- Assistance aux opérations de réception

Vu la consultation organisée auprès de prestataires aptes à assurer cette mission et l'analyse des offres,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER la proposition d'honoraires du Cabinet d'Architecture Armand Coutelier, sis 17A rue de Tourville à Valréas (84600), consistant à l'accompagnement global et à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement d'un parking mutualisé, d'une surface estimée à 7 000 m²,

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 04/04/2019
Reçu en préfecture le 04/04/2019
Affiché le **05 MARS 2019**
ID : 084-200040681-20190327-DP_2019_39-AU

dans le cadre du développement et de la requalification de la ZI de la Grèze à Valréas (84600), étant précisé que le pourcentage d'honoraires s'élève à 6% du montant prévisionnel des travaux restant à établir,

Article 2 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 27 mars 2018

Le Président,

